

Il y a 50 ans... 7 journées de fouille Berthier autorisées en 1965

Jean MICHEL

En 1964, André Berthier obtient une autorisation administrative pour une première campagne de fouille qui se déroule sur la commune de Syam, pendant un mois, du 18 août au 17 septembre. Mais dès l'arrivée de l'intrus Berthier sur le sol jurassien, Lucien Lerat, directeur des Antiquités historiques de Franche-Comté, manifeste une constante et très réelle animosité vis à vis de son confrère, archéologue de Constantine, et une vive opposition à la thèse de la localisation d'Alésia à Chaux-des-Crotenay. Ce conflit se traduit notamment en novembre 1964 par la commande et la réalisation, à la demande de Lucien Lerat, d'une étonnante inspection du géologue bisontin Nicolas Théobald. cf. *article du Bulletin ArchéoJuraSites 2014 – référence Portail des Archives Berthier : (J-2014-03324)*.

Une nouvelle demande d'autorisation de fouille est sollicitée par Berthier auprès du ministère des Affaires culturelles pour l'été 1965, mais comme on va le voir dans ce nouvel article, les obstacles à la réalisation des investigations bien qu'autorisées par le Ministre André Malraux seront nombreux en dépit des soutiens logistiques et financiers apportés par divers ministères et administrations. Bien que ne se déroulant que sur une très courte période de 7 journées, du 17 au 23 septembre 1965, ces travaux de fouille vont susciter beaucoup d'émotion, allant même jusqu'à conduire Lucien Lerat à remettre sa démission de son poste de directeur des Antiquités historiques de Franche-Comté. Cette année 1965 sera toutefois celle des toutes premières publications relatives à la découverte d'André Berthier.

Dès la fin de l'année 1964, André Berthier fait transmettre au ministère des Affaires culturelles, depuis Constantine, une demande d'autorisation de fouille par son patron André Chamson, Directeur général des Archives de France (en 1964, le ministère avait curieusement accordé l'autorisation de fouille à Chamson et non à Berthier !...). Très vite la question du financement de ces nouvelles investigations à Syam va se poser. Le 22 janvier 1965, Chamson, demande à Jean Autain, directeur de l'Administration générale du ministère de renouveler, en 1965, le crédit de 2.000 francs qui avait été accordé l'année précédente et à monter si possible celui-ci à 3.000 francs (C-1965-01830). De son côté, Elisabeth Houriez, la collègue et amie d'André Berthier aux Archives de France, répond le 16 avril 1965 à la demande du préfet du Jura qui voulait savoir s'il fallait renouveler la subvention de 3.000 francs accordée par le Conseil Général du Jura pour les fouilles d'André Berthier (C-1965-01830). Le préfet Georges Mac Grath se posant la question suite aux critiques formulées par le doyen Lerat, Elisabeth Houriez lui précise que, malgré le rapport défavorable du directeur comtois, le ministère des Affaires culturelles a accepté de reconduire en 1965 la subvention de 2.000 francs à Berthier.

Si les financements semblent assez vite assurés pour 1965, il n'en est pas de même de l'autorisation administrative de fouiller. Le 25 juin, Berthier écrit, depuis Constantine, au préfet Mac Grath, évoquant ses contacts

avec André Chamson et Edgar Faure et lui donnant des précisions pour le dossier à transmettre à Jean Chabert, directeur du Bureau des fouilles au ministère des Affaires culturelles (C-1965-01832). Le Préfet indique le 2 juillet à Berthier vouloir mettre à sa disposition un collaborateur, M. Guichon, pour fournir les pièces manquantes (C-1965-01832). Le 16 juillet suivant, Elisabeth Houriez informe Berthier du travail de l'équipe du Préfet pour consolider le dossier de Berthier à adresser à Chabert, et notamment apporter les informations manquantes sur les propriétaires des parcelles à fouiller (C-1965-01833). Le 20 août, Elisabeth Houriez informe Berthier qu'elle a transmis à Chabert les pièces manquantes et a finalement obtenu l'autorisation de fouiller pour 1965 (C-1965-01833). Elle précise que ce ne sera pas Lucien Lerat qui transmettra l'autorisation à André Berthier ; vexé, le directeur ne veut plus entendre parler de l'affaire "Berthier-Alésia". Un dispositif complexe doit par ailleurs être mis sur pied pour le versement de la subvention de 2.000 francs à Berthier. Houriez indique aussi qu'il ne faudra vraisemblablement plus compter sur une autorisation et une subvention en 1966 et suggère à Berthier d'élaborer en 1965 un rapport plus élaboré que celui de 1964.

Le 23 août 1965, André Berthier informe le préfet Mac Grath qu'il disposera prochainement de la subvention du ministère des Affaires culturelles ainsi que de l'autorisation de fouille. Il planifie son voyage pour la métropole pour le 6 septembre avec une arrivée dans le Jura à Chaux-des-Crotenay vers le 8 septembre.

Logistique : des tirailleurs marocains, terrassiers, auprès de Berthier

En prévision des investigations de 1965, André Berthier sollicite, le 6 août 1964, le Ministre des Armées, Pierre Messmer, qui lui répond le 4 novembre 1964 en donnant son accord pour la mise à disposition d'une pelle-rétro mécanique et d'une quinzaine d'hommes pendant une dizaine de jours. Il précise les conditions administratives et financières de ce soutien et invite Berthier à voir les détails avec le colonel Carbuccia commandant la subdivision du Jura à Lons-le-Saunier (C-1964-01829). Sept mois plus tard, le 25 juin 1965, Berthier sollicite l'aide du préfet pour entrer en contact avec le colonel Carbuccia pour la mise à disposition concrète de ces moyens logistiques (C-1965-01832). Le 10 septembre, le colonel Carbuccia donne des instructions précises par note de service : durée des travaux du 17 au 23 septembre, détachement de 14 tirailleurs marocains (terrassiers) de la 3ème Compagnie du 27ème Régiment d'Infanterie et coordination des travaux par le lieutenant Charpentier en lien avec Berthier (C-1964-01829).

La contribution technique des Ponts & Chaussées

Dès 1964, l'administration locale et départementale des Ponts & Chaussées s'était bien impliquée dans les travaux d'André Berthier en procédant notamment à un certain nombre de relevés topographiques. L'ingénieur subdivisionnaire de Champagnole, Fernand Bulabois, transmet à Berthier le 3 décembre 1964 ses dessins des coupes faites dans la plaine de Syam après les investigations de 1964. Berthier le remercie le 16 décembre 1964 et lui demande un mémoire pour la somme à régler. Berthier

recontacte Bulaboix six mois plus tard, le 19 mai 1965, indiquant envisager reprendre les travaux dans l'été 1965, probablement en septembre (C-1964-01813).

Pendant les fouilles de 1965, des coupes de terrain seront réalisées les 20 et 21 septembre 1965 par un assistant technique à la subdivision de Champagnole, D. Macle, coupes portant sur les tranchées et sondages en plaine de Syam (L-1965-00057 et G-1965-03251). L'ingénieur divisionnaire des Ponts & Chaussées à Dole, C. Desgrandschamps, confirme le 30 septembre à André Berthier que son service peut continuer à lui prêter son concours dans les travaux que l'archéologue mène à Syam et précise le montant des honoraires (C-1965-02857).

Un contentieux à régler avec un propriétaire mécontent

Un contentieux vient provisoirement compliquer les affaires de Berthier. Les travaux de sondage de 1964 à la Grange d'Aufferin au monument tridigité, sur le terrain d'un agriculteur à Crans, Jean Pianet, ont causé à celui-ci un préjudice du fait de la non remise en état du sol et de l'impossibilité de réensemencer (L-1965-02855). Le 19 mai 1965, un constat d'huissier est produit que Jean Pianet adresse le 17 juin au Bureau des fouilles archéologiques du Jura. Le préfet intervient le 2 juillet auprès d'Élisabeth Houriez pour que soit résolu le problème de remboursement des frais de Pianet ; elle évoque cette lettre du préfet à Berthier au sujet de ce contentieux avec le propriétaire et préconise la recherche d'un accord amiable, sinon Pianet devra être indemnisé en puisant sur la subvention accordée par le Conseil Général (C-1965-01833). En parallèle, des travaux de rebouchage des tranchées à Syam et Crans sont réalisés par l'entreprise champagnolaise A. Pernot, qui transmet le 30 juin sa facture à l'équipe Berthier (L-1965-02855). Un peu plus tard, le 19 septembre 1965, Jean Pianet reconnaîtra officiellement avoir reçu 800 francs pour le règlement des pertes de fourrage de l'année 1965 et l'achat de graines de réensemencement.

Les Salinois se manifestent auprès de Berthier

Le comte Christian de Mérona, défenseur de la thèse Alésia-Salins entre en contact le 16 janvier 1965 avec André Berthier se disant heureux de voir qu'un archéologue professionnel ose remettre en cause le dogme officiel sur Alésia alors que lui-même défend la thèse de Salins dans la suite des travaux de Pierre Jeandot, inventeur de la thèse Alésia-Salins (C-1965-01835). S'il approuve l'étude critique du texte de César par Berthier, il pense toutefois que le site de Syam ne correspond pas aux exigences du texte contrairement à Salins. Après une réponse de Berthier, le comte de Mérona écrit à celui-ci le 7 mars, appréciant la démarche ouverte de l'archéologue qui semble avoir accepté d'aller visiter le site de Salins. Il avoue que sur bien des points Syam est plus vraisemblable qu'Alise mais formule toujours plusieurs objections.

Un peu plus tard dans le courant de 1965, c'est Pierre Jeandot lui-même qui prend contact avec Berthier, avouant d'emblée avoir parcouru depuis longtemps l'éperon barré de Chauv en hauteur sur la plaine de Syam. L'hypothèse Alésia-Syam lui semble devoir être étudiée sérieusement ; il invite Berthier à continuer activement ses travaux

"surtout face à la mafia pro-alisienne". Il demande même à Berthier d'accepter que lui-même puisse participer aux travaux sur Syam en 1965 (C-1965-01836). Plusieurs documents d'archives montrent que Pierre Jeandot a pensé, à certains moments, se rallier définitivement à la thèse Berthier.

Les préparatifs pratiques avant les investigations de terrain

Depuis Constantine, André Berthier établit la liste des travaux à exécuter et les moyens à prévoir (L-1965-00056) ; il précise les autorisations délivrées par les propriétaires des parcelles concernées par ses investigations. Il donne aussi le 23 août 1965 à Élisabeth Houriez, des informations utiles sur sa venue en France et sur son compte bancaire pour le versement de la subvention (C-1965-01833). De son côté, Maurice Sergent, directeur financier d'Alstom, ami et membre de la petite équipe logistique constituée autour de Berthier, revient dans une note manuscrite (L-1965-02856) sur l'affaire du contentieux avec Pianet et précise le calendrier des opérations de septembre négociées avec les Ponts & Chaussées et les militaires du 27ème R.I. Le 15 septembre, un autre membre du "commando Berthier", le général Clément Blanc, écrit à l'archéologue pour lui indiquer qu'il pourra se libérer pour participer aux fouilles entre le 20 et le 25 septembre (C-1965-01831).

Avant et après son séjour estival dans le Jura, André Berthier va aussi rester régulièrement en contact avec son ami Jean Pernot, avocat au barreau de Perpignan et autre acteur clé de l'aventure Berthier (C-1965-01842). Le 22 juin, Berthier lui indique que le problème d'Alésia est complexe et qu'il n'a pas encore bien compris la stratégie de Vercingétorix, d'où sa volonté de poursuivre intensément son enquête : *"toute ma volonté est tendue vers l'aboutissement de grands projets qui puissent changer ma vie... et pour Alésia, j'aimerais remporter une victoire pour l'équipe"*. Le 20 août, il informe Pernot qu'il pense venir en France vers le 5 septembre ; il mentionne aussi l'article que le général Blanc a préparé pour le Bulletin de l'A.G.P.M. (*voir plus bas*). Le 28 août, Berthier informe encore son ami qu'il a décidé d'acheter une voiture Renault pour ses pérégrinations en France, "char" à prendre à Marseille. Selon Berthier, pour Alésia, la bataille a vraiment commencé : *"le sieur Lerat se retire déjà dans sa tente"*. Le 2 septembre, Berthier évoque un contre-temps : la voiture doit être récupérée à Marseille le 7 septembre et est convoqué le 9 à la Préfecture du Jura. Il précise qu'il a fait une nouvelle rédaction du "portrait-robot" et évoque les contacts qu'il va à nouveau avoir avec les défenseurs de la thèse salinoise.

Le déroulement et les résultats de la campagne de fouille

Autorisée par le ministre André Malraux, la seconde campagne de fouille se déroule en tout et pour tout sur 7 journées, du 17 au 23 septembre 1965. Elle se concrétise par :

- l'étude de la plate-forme pentagonale et du grand replat dans la plaine de Syam (*parcelles 489, 491 et 492 aux Taillets et parcelles 316 et 317 au Lavoir*) ;
- la découverte de redoutes et d'un mur appareillé à la Grange d'Aufferin, entre Côte Poire et combe de Crans (*parcelle 543*) ;

- une exploration de la zone du Châtelet aux Planches-en-Montagne (*parcelles B159, B184 et B185*) ;
- premières reconnaissances sur le plateau de Chaux-des-Crotenay.

La plateforme pentagonale

Un sondage réalisé côté est entre route et talus montre des aménagements anthropiques évidents (galets, fossé,). Dans l'angle saillant sud, est observée la présence d'un cercle de galets en lits successifs, de diamètre 4,50 m et de hauteur 0,45m, formant soubassement (*P-1965-03374*).



Sondage dans le pied de la plateforme pentagonale : présence d'un soubassement de galets



Au grand replat accolé au talus de 20 m qui sépare la plaine en deux terrasses, deux sondages, l'un sur la paroi N-E, l'autre sur la paroi S-O, montrent nettement des entailles en double V avec présence de galets au fond.

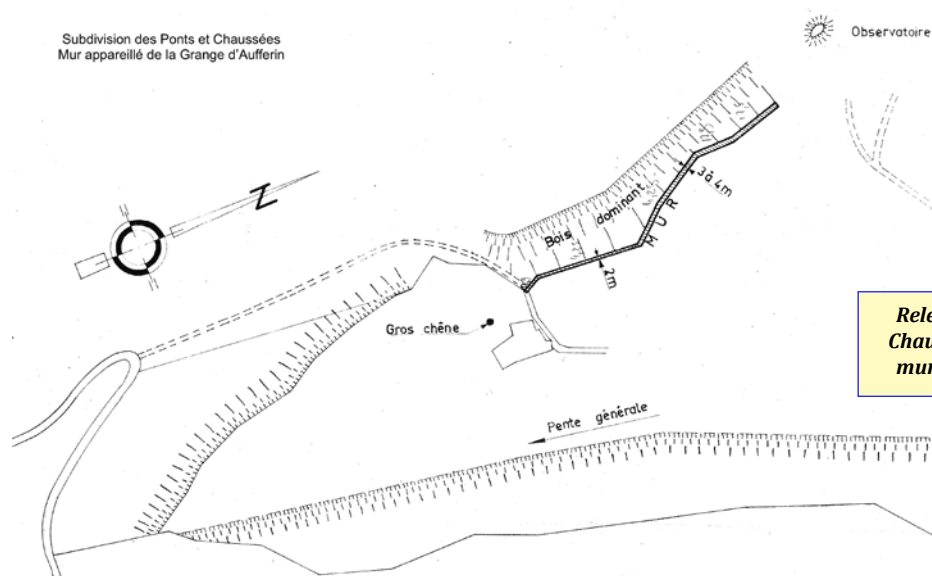
À la Grange d'Aufferin, est notée la présence d'un mur appareillé en pierres sèches de 200 m de long et d'une largeur de 2 à 5 m, mur bien conservé, avec un amas de pierres tous les 25 m, structure désignée ultérieurement "mur militaire de la Grange d'Aufferin". Un sondage exécuté sur le flanc est du mur montre qu'il repose sur un cailloutis qui aurait pu servir de fondations, comme les murs trouvés à Gergovie.



Mur militaire de la Grange d'Aufferin

Au Châtelet des Planches-en-Montagne, quelques sondages hâtifs au pied du talus nord montrent le profil d'un fossé de 1m de large et 0,45m de profondeur.

Les résultats des investigations de 1965 sont présentés dans l'ouvrage *Les Annales d'Alsésia* de 1984 (*O-1984-00220 - pp. 5-15*). Neuf photographies des tranchées creusées en septembre 1965 (grand replat en plaine de Syam et fossé oriental en bordure de la grande d'Aufferin) sont consultables sur le Portail des Archives (*P-1965-00058*). Des plans de très grand format réalisés, signés et datés par D. Macle montrent les plates-formes de la plaine de Syam (castellum pentagonal et grand méplat) avec indications sur la position des tranchées de fouilles, le mur militaire de la Grange d'Aufferin (avec une coupe) et une vue d'ensemble des structures du Camp Nord (du mur militaire de la Grange d'Aufferin au bastion avancé en combe de Crans (*G-1965-03251*)).



Relevé de la sub-division des Ponts et Chaussées précisant l'emplacement du mur militaire de la Grange d'Aufferin

Les premiers articles de presse sur la découverte et les fouilles de Berthier

Un assez long article de Pierre Chamberland paraît le 23 août 1965 dans le quotidien "Les Dépêches". Il fait le point sur la découverte d'André Berthier localisant Alésia à Chaux-des-Crotenay (J-1965-01267).

LA "BATAILLE" D'ALÉSIA CONTINUE VERCINGÉTORIX s'est-il battu contre CÉSAR entre Champagnole et Chaux-des-Crotenay ?

L'auteur évoque plus particulièrement les sondages qui seront faits pendant l'été par un détachement du 27ème R.I. du Fort des Rousses sous la supervision du général Clément Blanc, avec recours à un hélicoptère. Ces sondages devraient confirmer les résultats des études de l'archéologue, engagées depuis le début des années 60 et qui ont conduit, grâce à la méthode du portrait-robot à la découverte du site de Syam - Chaux-des-Crotenay.

Les résultats des sondages de 1964 sont jugés positifs dans la plaine de Syam (diverses plates-formes, murs...) ainsi qu'à la Grange d'Aufferin. Une partie de l'article reprend un entretien entre le journaliste et André Berthier, ce dernier attendant encore à cette date (vers le 20 août), que l'autorisation de fouille lui soit officiellement accordée et signifiée.

Dès le 13 août 1965, le général Blanc annonce à Jean Pernot la sortie prochaine d'un petit article sur Alésia - Chaux-des-Crotenay dans le Bulletin de l'A.G.P.M. - *Association Générale de Prévoyance Militaire* - (C-1965-01831). Le 15 septembre, Blanc transmet une copie de l'article, daté d'octobre 1965 (J-1965-00015). Le général démontre qu'Alésia n'est pas n'importe quelle hauteur : l'oppidum doit être assez vaste pour abriter 100.000 guerriers et être situé de telle façon qu'il constitue un barrage efficace empêchant la retraite de 10 légions romaines, et cela dans un relief général où les voies de communication alternatives n'existent pas.

Pour le général, ces conditions sont remplies par l'oppidum de Chaux-des-Crotenay, alors que celui-ci est très bien placé sur l'itinéraire de retraite de César de Langres à Genève.

Ce sera le tout premier article, paru dans une revue, relatif à la thèse et à la découverte d'André Berthier.

Le 21 octobre suivant, un article de *l'Indépendant des Pyrénées Orientales* évoque également la thèse Berthier "qui bénéficie de l'appui du général Clément Blanc, Catalan d'origine" et renvoie à l'article du *Bulletin de l'A.G.P.M.* (J-1965-01268).

Des prolongations après les fouilles de 1965...

Le 29 octobre, le préfet indique à Berthier rendre compte au Conseil Général de l'ensemble des recherches poursuivies et demander à celui-ci d'ouvrir un nouveau crédit départemental pour la suite des travaux (C-1965-01820).

Le 18 novembre, l'ingénieur Desgrandschamps transmet à André Berthier les plans et profils relevés à Syam, documents qu'il considère comme "particulièrement significatifs" (C-1965-01827). Dans sa réponse du 28 novembre Berthier confirme à l'ingénieur que le plan de situation des plates-formes donne bien un aspect militaire significatif et lui demande de faire compléter - si possible avant fin décembre - le plan des plates-formes et d'établir un plan de la Grange d'Aufferin.

Berthier insiste sur le mur au nord-ouest, "mur militaire" qui s'apparente à un mur étudié en 1941 à Gergovie et qui peut assurer une protection en lien avec des changements de pente. Il invite l'ingénieur à sonder la face ouest du mur. Pour la plaine de Syam, Berthier indique que, selon le général Blanc, le grand méplat serait une demi-lune alors que la plate-forme pentagonale serait une redoute ; il revient aussi sur le fossé au sud de la plate-forme et développe sa vision du dispositif de défense romain à cet endroit.

En novembre 1965, Berthier sollicite le curé de Syam, Joseph Capelli, pour obtenir l'autorisation de fouille auprès d'un propriétaire et de son fermier peu coopératif pour fouiller le castellum.

Dans une lettre manuscrite du 9 décembre 1965 (C-1965-01818), Albert Girard - autre membre de la petite équipe de fouille et qui sera longtemps le chef de chantier de Berthier - fait part à son ami André Berthier de son point de vue sur le gros mur de la Grange d'Aufferin qu'il considère très ancien.

Ce mur adossé à la pente de la Côte Poire n'a peut-être pas la même valeur défensive que les fortifications plus à l'est et dans le bas du plateau ; les attaquants ont pu aisément combler l'intervalle entre la pente et le mur (en de nombreux endroits, on observe des tas de pierre éboulés du haut). Pour Girard, ce mur allant jusqu'à 5 m de large ne pouvant pas être fait par des paysans, son utilité "nous échappe".

Ce mur permet néanmoins de fermer la pente qui descend vers le tumulus tridigité et permet aux Romains d'aller aisément jusqu'au point où ils avaient une vue magnifique sur la plaine de Syam.

... et la production du rapport de fouille

Un brouillon d'avant-propos destiné à venir en chapeau à un rapport détaillé sur les investigations faites en 1964 et 1965 (ou à une demande d'autorisation de fouilles pour 1966) existe dans les archives Berthier (L-1965-02419). Le document rappelle d'emblée l'hypothèse d'une possible grande bataille de l'antiquité sur ce site entre



Le général Clément Blanc

Syam et Les Planches-en-Montagne. Il propose ensuite de découvrir des illustrations des fouilles réalisées. Berthier rappelle qu'il a pu travailler avec un engin mécanique et a pu bénéficier d'une équipe de terrassiers du 27^{ème} R.I. et indique que les travaux ont porté sur les grandes terrasses au sud de la plaine de Syam et à la Grange d'Aufferin. Dans sa conclusion, Berthier rappelle les caractéristiques essentielles de l'emplacement étudié. Il regrette de ne pas avoir eu le temps d'étudier l'oppidum lui-même et surtout évoque trois énigmes : rôle de la plate-forme ou redoute en plaine de Syam ; destination du grand mur en pierres sèches à la Grange d'Aufferin et signification du tumulus de la Grange d'Aufferin, ce qui l'amène à solliciter une nouvelle autorisation de fouille et une nouvelle subvention pour une 3^{ème} campagne en 1966.

Un brouillon d'un rapport non signé mais attribuable à André Berthier relatif aux recherches de terrain et sondages de 1965 sur les communes de Syam et des Planches-en-Montagne (L-1965-02418) est aussi présent dans les archives. Le texte évoque l'aide de la subdivision militaire du Jura. En plaine de Syam, un sondage réalisé sur la plate-forme pentagonale près du pont de la Saine a révélé la présence d'un cercle de pierres de 4,5 m. de diamètre (voir photos plus haut). Une deuxième investigation a porté sur le grand replat également en plaine de Syam faisant apparaître un amas additionnel de galets se superposant aux couches de sable ; le rapport Théobald de novembre 1964 mentionne un affouillement en forme de coin sur 5 à 6 m. Berthier évoque à ce sujet son désaccord et celui de Pernot, Bulabois et Blanc sur les interprétations du professeur Théobald pour certaines tranchées).



Sondage au pied du grand replat dans la plaine de Syam



Pour la Grange d'Aufferin, le rapport présente d'abord la configuration générale de la zone. Il évoque ensuite le tumulus (monument tridigité) dont la calotte avait été coupée en deux en 1964 par une tranchée. À nouveau, Berthier conteste l'interprétation de Théobald (structure naturelle) et rejette également l'idée d'un murger ou tas d'épierrement. Le rapport évoque ensuite le grand mur (mur militaire) de plus de 200 m reposant sur un sol en cailloutis (couche artificielle).

Aux Planches-en-Montagne, zone du Châtelet, l'étude du terrain, malheureusement une seule journée de travail, fait ressortir la présence d'une plate-forme qui s'étend sur une longueur de 2,5 km avec talus la bordant au Nord.

Des agacements du côté de l'administration et la transmission du rapport

Dès le 24 septembre 1965, Élisabeth Houriez alerte Berthier sur l'importance et l'urgence de la remise des mémoires de dépenses pour leur imputation sur la subvention de 2.000 francs. Le directeur de la circonscription, Lucien Lerat, semble avoir insisté auprès du directeur du Bureau des fouilles du ministère (Chabert), sur le respect des règles, *la situation vis à vis de Berthier étant une tolérance*. L'amie Houriez en profite pour donner d'utiles conseils à Berthier : *manifestement, du côté de l'administration, les choses tournent un peu à l'aigre*. (C-1965-01821).

Le 13 décembre 1965, Jean Chabert réclame assez vertement à André Berthier son rapport sur les fouilles conduites en 1965 ; il fait état du rapport du géologue Théobald transmis surnoisement par le doyen Lerat qui, lui aussi, dit attendre le rapport de Berthier (C-1965-01817). Quatre jours plus tard, le 17 décembre 1965, André Berthier, alors en Algérie, informe Chabert de l'imminence de la fourniture de son rapport qui fera le point sur les fouilles à la fois de 1964 et de 1965. Dans ce courrier, Berthier souligne le fait qu'il n'a pas eu l'honneur de voir le directeur Lerat sur le terrain pendant l'été 1965. Le 27 décembre, Berthier annonce à Élisabeth Houriez envoyer son rapport par la caravelle de l'après-midi ; dans cette lettre Berthier revient sur les dernières gesticulations de Lucien Lerat, *personnage de comédie*. (C-1965-01817).

Dénonçant les autorisations accordées, Lerat envoie sa lettre de démission

Le 24 décembre 1965, Élisabeth Houriez informe Berthier d'une révolution chez les archéologues au ministère des Affaires culturelles. Lucien Lerat a envoyé, avec fracas sa lettre de démission de directeur de la circonscription des Antiquités historiques de Franche-Comté à cause du scandale des autorisations de fouille accordées à André Berthier et aidées financièrement de plusieurs côtés. Lerat ayant par ailleurs envoyé une lettre circulaire à tous les archéologues de France, le ministère *serait inondé de lettres d'indignation*. Élisabeth Houriez suggère à Berthier de prendre l'attache de certains amis, membres du CSRA (Conseil Supérieur de la Recherche en Archéologie) pour en savoir plus (C-1965-01839).

Le 29 décembre 1965, Berthier écrit ainsi à son ami Louis Philippe May, archiviste-paléographe et membre du CSRA et lui fait d'abord le point sur ses travaux, pointant l'aide inespérée de l'armée et des Ponts & Chaussées. Il lui fait part de la nouvelle de la lettre de démission de Lerat

qui proteste contre ses recherches. Berthier, se déclarant étonné, dit avoir bien remarqué chez Lerat une attitude de radicale opposition et un refus absolu de remettre en cause le dogme alisien. Le 16 février 1966, Louis Philippe May confirme à Berthier que Lerat a bien donné sa démission mais qu'il a été remis à sa place par ses supérieurs au ministère ; il précise que Jean Chabert au Bureau des Fouilles serait plutôt enclin à soutenir la thèse Berthier. À noter qu'en 1965, Lucien Lerat a publié son ouvrage : *La ville d'Antre. Mythes et réalités*, ouvrage qui fait le point sur ses fouilles entreprises de 1960 à 1965 à Villards-d'Héria, au Lac d'Antre et au Pont des Arches dans le Jura. André Berthier et ses fouilles à Syam sur une possible Alésia est manifestement un gêneur pour le patron de l'archéologie comtoise.

Des réactions au rapport de fouille et à la démission de Lerat

Le 3 janvier 1966, Albert Girard accuse réception du rapport de Berthier, soulignant l'importance du gros mur (mur militaire) du camp des Sarrazins. S'il est globalement d'accord avec Berthier, il dit regretter *qu'il n'y ait rien de "plus palpable et d'indiscutable" sur l'oppidum lui-même alors que les vestiges sur celui-ci ne demandent qu'à parler.* (C-1966-01863).

Le 5 janvier 1966, Berthier transmet à Élisabeth Houriez un des plans réalisés par les Ponts & Chaussées sur les plates-formes de la plaine de Syam (G-1965-03251) ainsi que le plan du mur de la Grange d'Aufferin. Il lui indique avoir rencontré Edgar Faure en Tunisie et que le président pense que c'est l'insistance salinoise du comte de Mérona qui a fait *déborder le vase érudit de Monsieur Lerat*. Le Conseil Général n'ayant pas voulu favoriser un seul chercheur (Berthier) avait aussi subventionné de Mérona *que Lerat ne peut pas voir en peinture.* (C-1966-01870).

Élisabeth Houriez répond le 8 janvier 1966 qu'elle transmet à Chabert la demande d'autorisation de fouille pour 1966. Elle évoque le remue-ménage créé au sein du ministère suite à la demande de démission de Lerat. Le directeur Chamson transmettra au ministre une note en 3 points sur cette affaire : 1) un topo sur Berthier ; 2) un résumé de la thèse sur Alésia et sur les fouilles de 64-65, campagnes qui n'ont pas coûté cher et dont les travaux ont été menés sans publicité fracassante ; 3) une conclusion insistant pour que les fouilles soient autorisées. Élisabeth Houriez insiste sur la nécessité de ne pas diffuser d'article de presse dans l'immédiat pour ne pas susciter de nouvelles polémiques. (C-1966-01870).

Le 10 janvier 1966, Girard remercie Berthier pour les plans du mur militaire du camp des Sarrasins à la Grange d'Aufferin. Il évoque les tas de pierre le long du mur, espacés de 25 m environ, qui auraient pu être déversés par des mains d'hommes et suggère de poursuivre les sondages des Ponts & Chaussées jusqu'à la butte. Il mentionne également les plans des plates-formes ajoutant que la voie romaine passe au milieu de celles-ci (C-1966-01863).

Maurice Sergent félicite également André Berthier le 13 janvier 1966 (C-1966-01865). Avec le recul, il formule 5 grandes remarques : 1) plate-forme près de la Saine : c'est extrêmement convaincant : il faudrait pouvoir en

fouiller tout le pourtour ; 2) fossé et encoches en V au pied du plateau de la Grange d'Aufferin : c'est aussi convaincant mais une tranchée loin de la source serait décisive ; 3) plus de scepticisme sur le grand méplat (ou replat) de la plaine de Syam : avoir des avis d'autres géologues que Théobald ; 4) le tumulus tridigité reste à explorer sans qu'il soit nécessairement en lien avec la bataille d'Alésia ; 5) le mur militaire sous la côte Poire, repéré dès 1964, est une nouveauté et le travail des ingénieurs des Ponts & Chaussées est "sensationnel" : Sergent détaille son point de vue sur ce mur exceptionnel et sur les fouilles ou sondages à y mener.

Vingt ans plus tard, le 4 juillet 1984, André Berthier, accusant réception de l'autorisation de sondage de sauvetage pour l'été 1984, s'étonne auprès du directeur des Antiquités historiques de Franche-Comté, Jean-Paul Jacob, du fait que la Direction régionale de Franche-Comté ne soit pas en mesure de retrouver ses rapports des fouilles précédentes autorisées en 1964, 1965, 1970, 1971 et 1972 (C-1984-02938). La circonscription archéologique gère-t-elle mal ses archives ou a-t-on volontairement fait disparaître celles-ci dès lors qu'elles concernaient Berthier ? Selon l'abbé Wartelle qui rejoint l'équipe Berthier au début des années 70, les rapports semblent avoir été vite retrouvés sous la menace d'une enquête administrative (C-1985-03414).

Une mise en forme de la thèse et de la découverte d'André Berthier

Au cours de cette année 1965, André Berthier rend compte, dans un document de synthèse (L-1965-00051) du raisonnement et de la démarche qui l'ont conduit à établir que le site de Syam - Chaux-des-Crotenay est le seul à correspondre entièrement aux écrits de César. Dans une première partie, il liste les 40 concordances - géographiques, tactiques et stratégiques - entre texte et site, qu'il juge indispensables à l'identification du lieu. Dans un second temps, il fait part de la façon dont il exploite les indices stratégiques pour dégager les intentions des deux principaux acteurs, César et Vercingétorix, et ainsi déterminer l'itinéraire le plus probable qu'aurait suivi la colonne romaine en direction de la Province. Les concordances géographiques lui permettent alors, cartes et photographies aériennes à l'appui, d'identifier la plaine du combat préliminaire de cavalerie (entre Crotenay et Champagnole), l'oppidum (plateau de Cornu - Chaux-des-Crotenay), la plaine de 3.000 pas (la plaine de Syam). Dans la troisième partie de son exposé, André Berthier évoque ses premières recherches sur le terrain, celles-ci lui ayant permis de vérifier les concordances tactiques : le fossé inondé, la position du camp nord, le camp de l'armée de secours, le lieu de la bataille finale... Il démontre pourquoi l'investissement d'Alésia dans ce lieu était inéluctable et pourquoi César l'a assiégé au lieu de l'attaquer ou de le contourner.

Tout en admettant que seules des fouilles permettraient de vérifier son hypothèse, Berthier conclut que le site de Syam - Chaux-des-Crotenay apparaît comme un site à coïncidence absolue qui fournit en outre la seule explication logique du siège.

Et du côté de Carcopino...

1965 est aussi l'année de la publication du "Jules César" de Jérôme Carcopino (O-1965-01224). Pour l'historien spécialiste de la Rome antique et malheureux inventeur de l'absurde thèse des "Séquanais de l'Ouest", César est le plus souple et le plus vigoureux des demiurges politiques, celui qui, pour concilier la culture hellénistique et la discipline romaine, la domination d'un seul et la vitalité des républiques municipales, l'annexion totale de l'Orient et l'assimilation des sujets du peuple-roi, sut accomplir la plus grande des révolutions de l'antiquité, une des plus efficaces de l'histoire. Il est probable que, par la netteté de la démarcation qu'il avait posée comme une digue entre sa dictature interne et sa royauté de l'extérieur, il aurait réussi, mieux que par l'habileté précaire des équivoques, à le prémunir contre les effets de l'orientalisation que le conquérant des Gaules avait prévue sans la vouloir.

Dans une lettre du 23 novembre 1965 à son ami Jean Pernot, André Berthier évoque un courrier de son maître Carcopino qui le félicite pour son livre sur Constantine mais manifestement, Carcopino "ne sait encore rien de nos travaux sur Alésia"; Berthier se propose de lui répondre en précisant le sens de ses recherches (C-1965-01842). Berthier informe donc officiellement Carcopino, le 24 novembre 1965, de sa démarche consistant à utiliser sa méthode du portrait-robot pour la recherche du site d'Alésia à partir du texte de César. Il indique qu'il a découvert ce site chez "les Séquanais de l'Est" (mais pas à Alaise). Dans sa réponse, le 3 décembre suivant, Carcopino dit regretter que Berthier aille chercher midi à quatorze heures alors que les fouilles d'Alaise viennent confirmer les textes. (C-1965-01828).

Dans cette même lettre du 23 novembre 1965 à Jean Pernot, André Berthier évoque la préparation d'un article de Jean-Marie Dunoyer à paraître dans Le Monde qui fera naturellement du bruit, article qui sera publié au début de 1967 et qui provoquera de nouvelles réactions violentes contre Berthier et sa thèse (J-1967-00752).

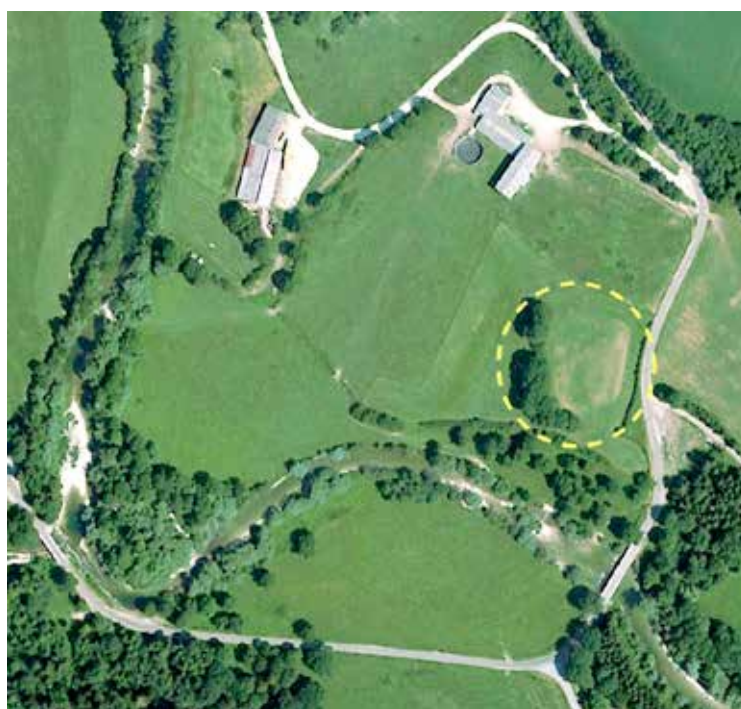
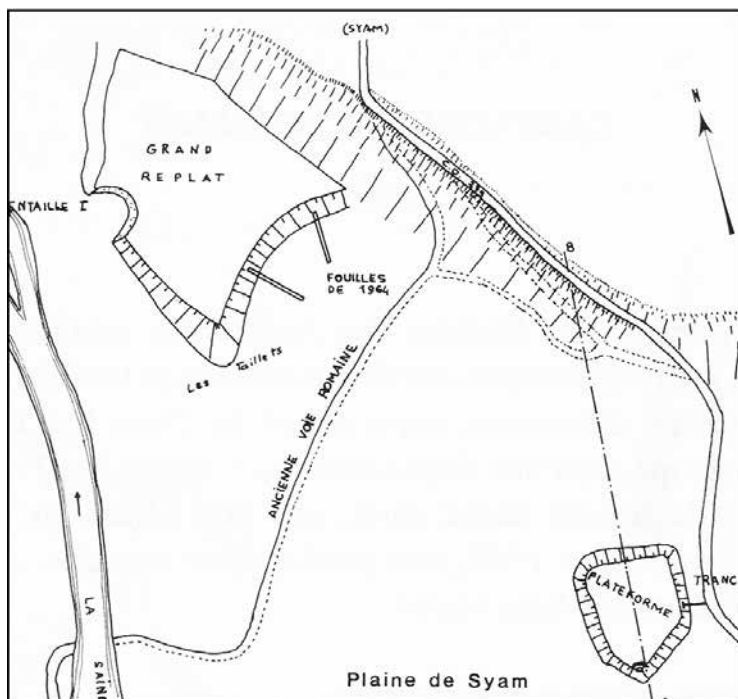
Après ces maigres investigations de terrain du 17 au 23 septembre 1965 et les réactions exacerbées qu'elles ont pu susciter à Besançon et à Paris, aucune autre autorisation de fouille ne sera accordée à André Berthier pendant 5 ans, de 1966 à 1970. Il faudra attendre la découverte fortuite des cônes du Champ Tissot à la Grange d'Aufferin, en septembre 1971, pour que de nouvelles autorisations formelles de fouille soient accordées à André Berthier.

Annexe

Les Annales d'Alésia (1984) pp. 7-9 - Année 1965 Plate-forme près du pont de la Saine

Notre premier objectif était l'étude de la plate-forme située tout auprès du chemin départemental n° 279, à 50 mètres au nord de la Saine.

Cette plate-forme, qui avait attiré notre attention dès notre première enquête sur le terrain a, en plan, la forme d'un pentagone avec un angle saillant orienté vers le sud. De la base nord, qui a une largeur de 45 mètres, à la pointe sud, on compte 60 mètres de longueur. La surface, qui est d'une parfaite horizontalité, est d'environ 25 ares. Le talus est très net sur les cinq côtés ; il est plus élevé à l'ouest où il mesure 3 mètres de hauteur, contre 2 mètres du côté de l'est ; sa pente est partout régulière.

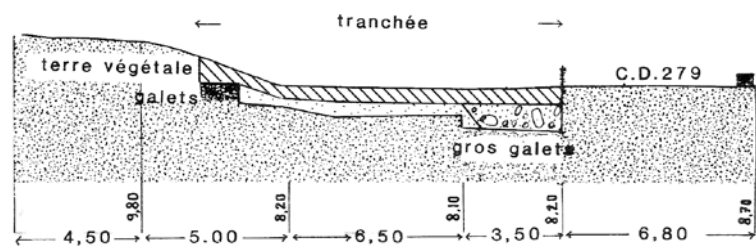


La plate-forme pentagonale de la plaine de Syam.
Plan et vue satellitaire



Ci-dessus :
*profil de la plate-forme pentagonale
 de la plaine de Syam ;
 à gauche, les Gits de Syam.*

Ci-contre :
*plan de la tranchée creusée dans le pied
 de la plate-forme*



Le propriétaire du terrain nous a accordé le droit d'effectuer un sondage unique, du côté de l'est, entre route et talus.

Nous avons tenté, au cours de ce sondage, de vérifier :

- 1- Si le talus était naturel, ou si, au contraire, il pouvait justifier un important travail de l'homme.
- 2- S'il y avait des vestiges de fossé au pied du talus.

La section de terrains relevée par les Ponts et Chaussées montre les structures suivantes :

- 1- Du côté talus, on voit un amas de galets. Ces galets sont disposés par lits horizontaux jusqu'à former une manière de petit mur de soutènement.
- 2- En avant du talus, nous n'avions d'abord rencontré aucun vestige de fossés mais, sur une longueur de 6,50 m , la ligne brune d'une terre plus tassée que la terre végétale qui recouvrait le sol, révélait l'existence d'une plate-forme qui s'inclinait très légèrement d'est en ouest, formant glacis.
- 3- Au-delà de cette plate-forme, à une profondeur de 1,60 m sous le niveau actuel, il y a un fossé que nous n'avons pu suivre que sur une longueur de 3 mètres. Nous avons dû en effet nous arrêter à la clôture barbelée du champ précédant l'espace gazonné qui, au-delà de cette clôture, borde la chaussée du chemin départemental n°279. Le fond du fossé est rempli de gros galets. Nous avons pu, sur une longueur de 3 mètres, en retirer près de deux cents, tous énormes, les plus gros pouvant mesurer jusqu'à 0,50 m dans leur plus grande dimension. Il y a de la terre végétale entre les galets qui ne sont pas placés méthodiquement comme pour constituer un soubassement. Il n'y a là rien de comparable à l'observation faite du côté du talus.

Par sa structure en forme de pentagone, la plate-forme mettait en évidence un angle saillant dont nous avons dit qu'il était tourné vers le sud, vers la pointe de l'oppidum

de Cornu. Nous avons eu la curiosité de voir si cet angle saillant n'avait pas fait l'objet d'aménagement spécial. En enlevant lentement et soigneusement la mousse, un cercle de pierres de 4,50 m de diamètre est apparu, constitué de petits galets posés en lits successifs, afin de déterminer un soubassement circulaire de 0,45 m de hauteur.



Lit de gros galets au fond du fossé

